

Tai-chi



Méditation et mouvements
Douceur et lenteur
Souplesse et vitalité

La pratique du Tai-chi Chuan amène une meilleure coordination physique et une conscience accrue de son schéma corporel.

L'apprentissage de cet art demande un entraînement régulier. C'est pourquoi les gestes devront être répétés d'abord très lentement afin d'en comprendre toute la subtilité.

A travers des formes martiales inspirées des animaux,
vivez un art millénaire de santé et longévité!

Nyon - 12.11.11 et 10.03.12

Espace Prévention, rue des Marchandises 17, 2ème étage

Morges - 12.11.11 et 12.05.12

Espace Prévention, Place du Casino 1

Tai-chi

Dates et tarifs 2011-2012

Nyon	Espace Prévention, rue des Marchandises 17, 2ème étage			
Samedi 12 novembre 2011	9h30	1 x 2h	Fr. 44.—	
Samedi 10 mars 2012	9h30	1 x 2h	Fr. 44.—	
Morges	Espace Prévention, Place du Casino 1			
Samedi 12 novembre 2011	14h	1 x 2h	Fr. 44.—	
Samedi 12 mai 2012	9h30	1 x 2h	Fr. 44.—	

Conditions générales

Espace Prévention décline toute responsabilité pour les accidents ou blessures survenant pendant ou après les cours. Les participants sont seuls responsables de leur santé et condition physique.

Réservation Vous réservez votre place par téléphone, par fax, e-mail ou directement sur notre site internet www.espace-prevention.ch. Le règlement du cours est à verser 10 jours, au plus tard, avant le début des cours. **Si l'effectif est insuffisant, l'Espace Prévention se réserve le droit de reporter ou de supprimer un cours.**

Prix des cours Les prix s'entendent TVA 8% incluse.

Réductions et facilités de paiement Les apprentis, étudiants, AVS, chômeurs et autres personnes à faible revenu, bénéficient d'un rabais de 15% dès que le prix du cours dépasse Fr. 100.-. Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres fa-veurs.

Renonciation après inscription **En cas de renonciation de votre part :**

- Sans nous avoir prévenus, le prix des cours doit être honoré.
- Moins d'une semaine avant le début du cours, une participation aux frais d'inscription de Fr. 30.- est demandée.

Pour cause de maladie prolongée, un remboursement des séances restantes est envisageable, sur présentation d'un certificat médical, déduction faite de Fr. 30.- de frais.

Un cours commencé est dû dans son entier.

Les séances manquées ne sont pas remboursées.